

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 107

MONTREAL, LE LUNDI 9 MAI 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

L'abandon de l'Afrique

Jocelyn Coulon

Pauvre Afrique. Depuis la chute du mur de Berlin, le grand continent est laissé à l'abandon et rien n'illustre mieux le plus complet désintérêt de la communauté internationale que la situation au Rwanda. L'exception notable est l'Afrique du Sud mais pour la bonne raison que les Blancs y sont encore puissants et que ses richesses sont abondantes.

Pourtant, il n'y a pas si longtemps, on se battait, comme il y a un siècle, pour dépecer ce vaste territoire et chaque grande puissance s'y taillait une zone d'influence qu'elle voulait protéger contre les appétits des autres: une dizaine de pays pour l'URSS; une quinzaine pour la France et le même nombre pour la Grande-Bretagne; quelques citadelles pro-américaines; une poignée d'Etats, comme la Somalie et l'Éthiopie, qui changeaient de camp selon l'humeur du dictateur local et les fortunes du grand jeu Est-Ouest.

Tout cela est maintenant du passé ou presque. L'Afrique, plus précisément, l'Afrique noire, sombre dans la déliquescence politique, sociale et économique la plus sordide, abandonnée par ses protecteurs d'antan. Des grandes capitales occidentales aucun réconfort n'est prodigué. Au contraire. Les Africains sont sommés de régler leurs affaires tout seul, surtout leurs guerres dont pourtant le monde industrialisé a tant profité comme vendeur d'armes. Voyez la situation au Rwanda.

Terrorisés par l'échec somalien et enlisés dans le bourbier bosniaque, les membres du Conseil de sécurité ont trouvé la semaine dernière une parade à leur inaction. Que l'Afrique s'occupe du problème, a-t-on entendu dire dans les couloirs de l'auguste édifice de l'ONU à New York. À Ottawa, le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, a répété le même message. Que les Africains et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) interviennent dans le conflit. Ils auront plus de chance d'être écoutés que des Occidentaux, a-t-il dit en substance. Eh bien, cela est faux.

L'OUA n'a jamais rien fait de concret pour l'Afrique. Ce syndicat de chefs d'Etats est plus soucieux d'éviter tout conflit entre ses membres. Sa principale activité jusqu'à tout récemment fut de dénoncer l'apartheid qui régnait en Afrique du Sud et de fermer les yeux sur les génocides, les massacres et les guerres qui ensanglantaient les États-membres. Cette «sainte Alliance des gouvernants», pour reprendre une expression tirée de ce monument d'information sur les affaires internationales qu'est le Dictionnaire de géopolitique d'Yves Lacoste, n'a qu'un seul mandat: maintenir le statu quo et éviter toute ingérence dans les affaires intérieures des copains. La Somalie et le Liberia en sont de bons exemples.

Avant que la coalition multinationale dirigée par les Américains ne débarque sur les plages de Mogadiscio en décembre 1992, l'OUA n'a pas levé le petit doigt pour intervenir dans la guerre civile qui ravageait la Somalie depuis deux ans. Pas une délégation de sages africains n'a fait le voyage pour tenter une médiation; pas une campagne de sensibilisation au niveau international n'a été lancée pour attirer l'attention du monde sur la famine. Ce sont les organisations non-gouvernementales, épaulées par les médias, qui ont finalement poussé l'Occident à réagir avec les résultats qu'on connaît: les Américains ont pris parti contre une faction, se sont fait tirer dessus et se sont tirés du pays. Maintenant que CNN et les Occidentaux sont partis, les Somaliens cherchent toujours une solution aux rivalités entre chefs de factions.

Au Liberia, la situation est la même. Devant le refus de l'OUA d'intervenir pour stopper une guerre civile qui ravage le pays depuis 1989, des pays de la région ont dépêché une force africaine d'interposition (ECOMOG) en 1990 pour maintenir la paix et organiser des élections libres. La force, contrôlée par le Nigeria, n'a pas manqué de subir le même sort que la coalition multinationale en Somalie. Le Nigeria a pris parti contre une des factions qui a immédiatement déclaré la guerre à l'ECOMOG. A ce jour, les combats font toujours rage au Liberia.

Les chances de réussite d'une intervention africaine — et sans doute internationale — au Rwanda sont très minces. D'abord le gouvernement intérimaire et les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) ne respectent aucun des engagements qu'ils ont signés depuis un mois, dont des dizaines de promesses de cessez-le-feu. Ils ne se sont pas gênés pour encourager leurs soldats au massacre des populations locales, leur seul objectif étant de s'emparer du pouvoir par tous les moyens.

De plus, le FPR conteste maintenant l'impartialité du représentant spécial des Nations unies, le Camerounais Jean-Jacques Booh-Booh. Une tactique déjà éprouvée en Bosnie où les officiels de l'ONU subissent les foudres des factions lorsqu'ils font preuve de trop de neutralité et d'objectivité. Le coup classique lorsque l'on ne veut pas négocier sérieusement.

Enfin, l'envoi d'une force militaire de plusieurs milliers de soldats au Rwanda est une tâche colossale que les Africains n'ont pas les moyens d'entreprendre. Mais advenant que cette force se déploie sur le terrain, reste à voir si elle ne répètera pas les erreurs commises au Liberia.

Les Occidentaux ne voient pas comment ils peuvent vraiment régler le problème rwandais. Relancer la balle aux Africains n'apportera pas de solution.

LES SPORTS

Le Canada champion mondial de hockey

PAGE B 5



LES ACTUALITÉS

Hôpitaux: Johnson tente de recoller les pots cassés

PAGE A 3



L'ENTREVUE

Jean-Pierre Perreault: entre la mémoire et l'inconscient

PAGE B 1

Clinton entrouvre la porte aux réfugiés haïtiens

Washington (AFP) — Le président Bill Clinton, face à une «effusion de sang qui prend des proportions alarmantes» en Haïti, a annoncé hier un changement partiel de la politique américaine envers les réfugiés haïtiens et a réaffirmé que «la seule solution» à la crise résidait dans le départ des militaires du pouvoir.

Au cours d'une conférence de presse à la Maison-Blanche, M. Clinton a expliqué que «la politique actuelle n'est plus applicable étant donné le niveau de violence politique» régnant en Haïti. Il a cependant pris soin

de préciser que «les États-Unis ne changeaient pas leur politique concernant ceux qui sont autorisés (à pénétrer aux États-Unis) et ceux qui ne le sont pas». «Nous n'ouvrons pas les vannes», a-t-il souligné, expliquant que ses décisions ne visent que les réfugiés politiques.

Actuellement, les demandes d'asile politique ne peuvent être examinées que sur le territoire haïtien. Au terme de cette nouvelle politique, qui devrait entrer en vigueur «dans quelques semaines», des centres seront mis en place sur des navires américains au large d'Haïti

ainsi que dans des pays tiers.

«Il peut y avoir davantage de gens qui entreront (aux États-Unis) parce que nous examinerons davantage de demandes. Mais ce serait une profonde erreur pour les Haïtiens qui veulent venir ici pour des raisons économiques de simplement monter à bord d'un bateau, parce que nous ne changeons pas les critères d'admission», a souligné M. Clinton. Le président américain a

VOIR PAGE A 8: CLINTON

Mère complice



PHOTO JACQUES NADEAU

NULLE FLEUR n'est trop loin pour l'infante qui tend la main. Âgée de trois ans, Caroline cueille les premiers bourgeons pour sa mère Nathalie Guilbert.

Pamphlet cynique contre la télévision publique

La nouvelle pièce de Michel Tremblay en lecture ce soir au TNM

ROBERT LÉVESQUE
LE DEVOIR

La dernière fois que l'on a organisé une lecture publique d'une pièce inédite de Michel Tremblay c'était pour *Les Belles-soeurs* il y a 27 ans, et l'on mesure encore les contrechocs de cet événement historique. Ce soir, sur la scène du Théâtre du Nouveau Monde, c'est la seconde fois que Tremblay se prête à ce genre de test et cette nouvelle pièce, *En circuit fermé*, a tout pour créer l'événement puisqu'il s'agit d'un pamphlet au cynisme total sur l'univers de la télévision publique.

On saisira tout de suite que c'est de la télévision de Radio-Canada qu'il s'agit dans cette charge à fond de train où le conflit d'intérêt et la magouille sont la règle, car Tremblay met en scène le directeur sortant de la section

VOIR PAGE A 8: TREMBLAY

La gestion de l'impatience

Exercice de motivation et d'aménagement de l'attente au conseil national du PQ

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Plus pressés de retourner au pouvoir que de réaliser la souveraineté, les péquistes se sont livrés, en fin de semaine, à un exercice de motivation et d'aménagement de temps d'attente. Ce fut le conseil national de la gestion de l'impatience.

Comme une incantation, le mot d'ordre de la persistance est revenu à chacune des étapes des délibérations de samedi. Dans leur discours d'ouverture des assises, le chef du parti, le vice-président et le leader parlementaire ont tous trois exhorté les militants à ne pas succomber à la tentation de l'oisiveté, à ne pas faire relâche.

VOIR PAGE A 8: PQ

Les jardins secrets de Pierre Bourque

«L'important, ce n'est pas nécessairement de changer le monde. C'est d'être en marche vers un but. Cheminer vers un projet, vers une vision, vers la vie»

Les trilles sont sorties, Pierre Bourque aussi. Mais malgré son saut botanico-politique du 24 avril en vue des élections municipales de novembre, l'aspirant-maire continue d'entretenir le mystère autour de lui, labourant lentement la terre en friche de son parti, Vision Montréal. LE DEVOIR a tenté de percer les jardins secrets de celui qui veut envahir les plates-bandes de l'Hôtel de ville.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'accueil ressemble à celui qu'on réserve aux amis, chaleureux et tout en simplicité. Nulle poignée de main conventionnelle. Pierre Bourque apprécie vraisemblablement les contacts sans fioritures.

Il vit d'ailleurs dans un appartement quelque peu dépouillé, sans caractère véritablement défini. Un petit quelque chose d'improvisé émane de l'ensemble.

Étonnamment, l'horticulteur aspirant-maire ne s'est guère entouré de verdure. Le paille-

ment des nombreux oiseaux qui prennent d'assaut les mangeoires dans la petite cour arrière, constitue le seul élément dynamique de ce décor tranquille.

Rien ne détone pour autant. L'homme a une approche organique des choses. Il ne s'en défend pas. Les structures strictes, très hiérarchisées, il laisse ça à d'autres. Du coup, Vision Montréal et son chef ne produisent, du moins pour l'instant, que flottement sur la scène municipale, prêtant ainsi au doute.

C'est que Pierre Bourque n'a pas tout à fait

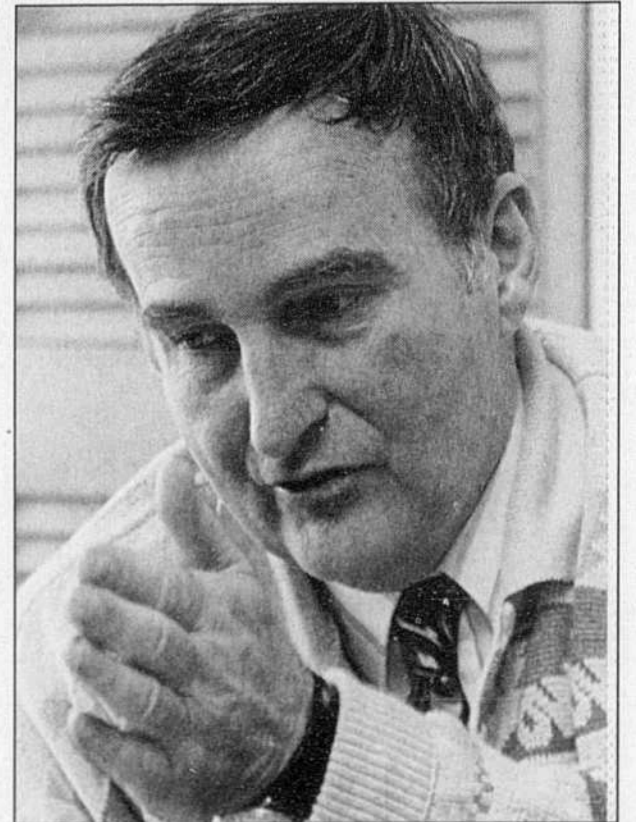


PHOTO JACQUES GRENIER

«Je réalise toujours des rêves à l'échelle des hommes et des femmes. Je n'ai jamais rêvé à la lune», dit le chef de Vision Montréal.

VOIR PAGE A 8: BOURQUE

INDEX

Les actualités...A2	Entrevue.....B1
Agenda culturel...B6	Idées.....A7
Classées.....B4	Le monde.....A5
Avis publics.....B2	Montréal.....A3
Culture.....B8	Mots croisés.....B4
Économie.....B2	Politique.....A4
Éditorial.....A6	Les sports.....B5



Météo
Ciel variable
Max: 17
Détails en B4

LES ACTUALITÉS

Regroupement des hôpitaux

L'exemple du Nouveau-Brunswick

51 conseils d'administration fondus en huit corporations régionales; réduction du 15% du budget global des institutions

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

À Montréal, le projet de regrouper six hôpitaux universitaires déclenche passions et controverses. Faute de consensus, on s'attend à un marathon de discussions pour surmonter les écueils. Pourtant, au Nouveau-Brunswick, on a réussi en deux ans à procéder au regroupement de tous les hôpitaux de la province.

En mars 1992, les 51 hôpitaux du Nouveau-Brunswick se sont vu annoncer par le ministre de la Santé, M. Russell King, le regroupement prochain de leurs institutions. Rude entrée en matière: le 1er avril de la même année, tous les conseils d'administration étaient abolis pour être remplacés, quelques mois plus tard, par huit entités régionales totalement responsables de la gestion des hôpitaux devenus orphelins.

Invités au Congrès de l'Association des hôpitaux du Québec, les dirigeants des hôpitaux de la péninsule acadienne pour le nouveau Réseau Santé Nor-Est, MM. Denis Lavoie, président du conseil d'administration et Roger Bertin, p.d.g. du même réseau, sont venus faire part samedi matin de cette expérience unique, sinon titanique, à leurs collègues du Québec.

Dans toute la province, pas moins de 51 conseils d'administration ont été fondus en huit corporations hospitalières régionales différentes. L'opération, qui visait à éviter la banqueroute du réseau hospitalier, s'est soldée par une réduction de 250 lits, par une centaine de pertes d'emploi sur 1800 et par une réduction de 15% du budget de fonctionnement global des institutions, soit 6 millions.

Le tout ne s'est pas fait sans

heurts. D'autant plus que la régionalisation de la gestion des soins a là-bas été perçue comme une perte de pouvoir par plusieurs institutions francophones du Nouveau-Brunswick. «Les craintes étaient vives. Dans certaines régions, le débat a même dévié sur une guerre de «religion» entre hôpitaux catholiques ou protestants», a imaginé M. Lavoie.

Des conseils régionaux formés pour la plupart d'ex-directeurs d'hôpitaux ont été créés, de même qu'une commission régionale d'activités médicales, surnommée «Big Mac», pour donner un nouveau lieu de décision aux médecins. Cela, parce que l'équivalent des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) des hôpitaux ont été abolis avec la réforme. Les syndicats d'employés ont même décidé de fusionner pour faciliter la remobilisation de leurs membres à l'intérieur du réseau hospitalier.

Pour renforcer l'idée de réseau, un logo unique identifie les institutions du réseau Nor-Est qui, lui, n'a d'ailleurs aucun «siège social». Les réunions du conseil d'administration sont tenues alternativement dans un ou l'autre hôpital de la région. «Je n'ai pas de bureau, sinon mon téléphone. L'important était de répartir nos activités dans tous les hôpitaux. Notre concept de gestion, c'est un hôpital sans murs. Mais ça prendra encore des années à développer cette notion de réseau», explique le p.d.g. de Nor-Est, M. Bertin.

Au-delà des résistances et des guerres de clocher entre chaque hôpital, il a ensuite fallu «gérer la méfiance», d'expliquer M. Lavoie. Des comités de sauvegarde des hôpitaux touchés par ce projet ont vite été créés, des campagnes syndicales contre le regroupement ont monopolisé les médias.

«On s'est fait taper dessus, rappelle-t-il. Dans l'opinion publique, la perte de plusieurs emplois et de 45 lits étaient très mal perçus, surtout dans une province où les hôpitaux sont les principaux employeurs. Nous n'avons pas eu le choix de faire comprendre aux gens qu'à défaut de faire ces changements et d'y collaborer, ils allaient tout perdre. Les emplois et les soins.»

Les pertes d'emplois, c'est là où le bât blesse, affirme M. Lavoie. A ce chapitre, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a choisi de mettre sur pied un plan de départ volontaire et de retraitements anticipés pour faciliter l'opération.

Heureusement, ce regroupement majeur s'est fait sans fermeture d'hôpitaux, ce qui pourrait ne pas être le cas à Montréal lors de la réduction du nombre d'hôpitaux universitaires. Malgré tout, les dirigeants de Nor-Est estiment que la seule façon d'inciter les acteurs du milieu hospitalier montréalais à faire front commun est de se doter d'objectifs communs. «Si les hôpitaux universitaires de l'Université de Montréal se regroupaient autour du seul objectif de devenir meilleur que les autres réseaux universitaires et de donner de meilleurs soins, tout le monde lutterait pour la même cause», fait valoir M. Guertin.

Chose certaine, il faut que ces mariages se fassent de bon gré, sans attendre qu'une autorité vienne imposer ses règles. «Le meilleur gage de réussite est lorsque les gens décident eux-mêmes de choisir leur destinée. L'avenir est fait d'autres compressions, de dire M. Lavoie. Il est aussi bien pour les hôpitaux d'avoir à décider eux-mêmes des décisions difficiles qui les concernent.»

«Purge» à la Commission des libérations conditionnelles

Un fonctionnaire dénonce les «rats» du gouvernement fédéral

Edmonton (PC) — Ghislain Bellavance, un des dirigeants de la Commission nationale des libérations conditionnelles, a affirmé samedi qu'il ne démissionnerait pas de son poste, et refusait ainsi d'imiter le geste posé par son supérieur Michel Dagenais.

«Je ne vais pas remettre ma démission. Laissons-les en finir avec ça», a déclaré le vice-président de la commission responsable pour la région des Prairies.

«Ils sont comme une bande de rats qui essaient de me bouffer les talons», a-t-il ajouté.

Les membres du comité de la justice de la Chambre des communes ont réclamé la démission de Ghislain Bellavance après avoir appris que sept personnes qui ont été victimes de meurtres ont été tuées par des criminels qu'il a aidés à mettre en liberté.

Ghislain Bellavance a déclaré samedi qu'il allait prendre des vacances cette semaine à sa résidence de Battleford, en Saskatchewan, et qu'il allait y attendre sa lettre de congédiement.

Le vice-président a par ailleurs admis que son renvoi n'était qu'une affaire de temps.

Michel Dagenais, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, a été obligé de remettre sa démission vendredi au milieu de controverses de plus en plus vives relativement aux agissements des prisonniers qui ont profité de congés accordés par la justice pour tuer et commettre d'autres délits.

Ghislain Bellavance dit être furieux au sujet des pressions exercées par le gouvernement libéral à l'endroit de Michel Dagenais.

«Ils ont essayé de s'en prendre à moi par le biais de mon patron», a-t-il poursuivi en ajoutant qu'on en avait fait des boucs émissaires.

«Je pense qu'on m'a injustement visé en rapport avec ces incidents qui ont été vus hors contexte», a déclaré M. Bellavance la semaine dernière.

Ce sont les conservateurs qui l'ont nommé à la Commission en 1987, poste dont le salaire varie de 84 000\$ à 94 000\$ par année. En 1992, son mandat a été reconduit pour une autre période de cinq ans.

Les problèmes de M. Dagenais ont commencé lorsqu'il a déclaré au comité, le mois dernier, que la personne responsable de la libération de cinq détenus qui ont tué sept personnes ne faisait plus partie de la commission. Après avoir été pressé de questions, il a fini par admettre qu'il s'agissait de M. Bellavance. Il a aussi admis avoir fourni de faux renseignements au sujet de quelques autres affaires qui ont soulevé la controverse.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU, COUR SUPÉRIEURE, NO: 785-05-00035-930. LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse. VS LES PLACEMENTS GILLES ROBICHAUD LTÉE, Partie défenderesse. AVIS LEGAL. Prenez avis que le 24ième jour de mai 1994, à 11h00, au 778, rue Beauce, à Calixa-Lavallée, district de Richelieu, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la défenderesse, LES PLACEMENTS GILLES ROBICHAUD LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule automobile de marque Cadillac, Fleetwood, de l'année 1985. LE TOUT SERA VENDU SUIVANT LA LOI. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Sorel, ce 05 mai 1994, Steve Pinard, HUISSIER, District de Richelieu, 746-2896.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU, COUR SUPÉRIEURE, NO: 94-00185-9. VILLE DE SOREL, Partie demanderesse. VS RAYMOND DAUNAIS, Partie défenderesse. AVIS LEGAL. Prenez avis que le 20ième jour de mai 1994, au domicile du défendeur, RAYMOND DAUNAIS, au 981, rue Principale à St-Amable, district de Richelieu, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule automobile de marque Ford Tempo L, de l'année 1989. LE TOUT SERA VENDU SUIVANT LA LOI. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE.

AVIS AUX CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de: JEAN-PAUL BOULAIS, résidant au 10475, Place Prieur dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

Avis est par les présentes donné que JEAN-PAUL BOULAIS, a fait une cession le 25^e jour d'avril 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16^e jour de mai 1994 à 14h00, au bureau du syndic, au 1, place Ville-Marie, bureau 2400, en la ville de Montréal, dans la province de Québec.

Daté à Montréal, ce 9^e jour de mai 1994.
CARON BELANGER
ERNST & YOUNG INC.,
SYNDIC
Sylvain Vincent,
administrateur

1, place Ville-Marie, bureau 2400, Montréal (Québec) H3B 3M9

JÉROME, ce 2 mai 1994. ERIC LATRAVERSE, huissier de justice, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél.: 436-8282, Fax: (514)436-6634.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR MUNICIPALE, NO: A92-025473. VILLE DE STE-AGATHE DES MONTS, Partie demanderesse. VS YVES NORMANDIN, Partie défenderesse. AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que les effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause seront vendus au 5025, Samson, app. 6, à Laval, à 11h00, le 20 mai 1994, à savoir: 2 T.V. couleur 20 po., 1 photocopieur Xerox, 1 classeur 4 trous, 1 vidéo VHS, 1 bureau d'affaires, 1 dactylo, 1 calculatrice. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNÉ À ST-JÉROME, ce 2 mai 1994. ERIC LATRAVERSE, huissier de justice, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél.: 436-8282, Fax: (514)436-6634.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR MUNICIPALE D'ANJOU, NO: R-93-02107. Ville d'Anjou, Partie demanderesse. VS Jean-Marie Mariseau (20/07/65), Partie défenderesse. ORDRE est donné à Monsieur Jollette, huissier de Justice, les biens et effets de: José Mariseau, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon 5 morceaux noirs avec table à café noire et table en 2 tables noires et acc., 1 système de son avec lecteur de cassettes, tuner de marque York avec lecteur à track, 1 table tournante Hitachi HT-12, 4 enceintes acoustiques et acc., 1 automobile Mercury Marquis gris immatriculée: XMA 631 et acc., et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: GUY GAUCHER, huissier du district de Longueuil, GAUCHER HUISSIERS, (514)465-4650, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR MUNICIPALE D'ANJOU, NO: R-93-02107. Ville d'Anjou, Partie demanderesse. VS Jean-Marie Mariseau (20/07/65), Partie défenderesse. ORDRE est donné à Monsieur Jollette, huissier de Justice, les biens et effets de: José Mariseau, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon 5 morceaux noirs avec table à café noire et table en 2 tables noires et acc., 1 système de son avec lecteur de cassettes, tuner de marque York avec lecteur à track, 1 table tournante Hitachi HT-12, 4 enceintes acoustiques et acc., 1 automobile Mercury Marquis gris immatriculée: XMA 631 et acc., et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: GUY GAUCHER, huissier du district de Longueuil, GAUCHER HUISSIERS, (514)465-4650, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

MONA LOUIS, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à Mona Louis de comparaître au greffe de cette cour situé à 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mona Louis. Lieu: Montréal. Date: 5 mai 1994. MICHEL MARTIN, G.a.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. Dans l'affaire de la faillite de: Buffet Mont-Royal Inc., 3185, Bélanger Est, Montréal, Québec H1Y 1B6. Débitrice. AVIS est par les présentes donné que la débitrice a fait cession de ses biens le 3 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24 mai 1994 à 10h00 a.m. au bureau du Syndic, 401 Est, boul. St-Joseph, Montréal, Québec.

Daté de Montréal, le 5 mai 1994. ST-GEORGES, HÉBERT INC., Syndic, 401, boul. St-Joseph est Montréal, Québec H2J 1J6. Tél.: (514) 844-1044.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. Dans l'affaire de la faillite de: Location Buffet Mont-Royal Inc., 3185, Bélanger Est, Montréal, Québec H1Y 1B6. Débitrice. AVIS est par les présentes donné que la débitrice a fait cession de ses biens le 3 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24 mai 1994 à 10h00 a.m. au bureau du Syndic, 401 Est, boul. St-Joseph, Montréal, Québec.

Daté de Montréal, le 5 mai 1994. ST-GEORGES, HÉBERT INC., Syndic, 401, boul. St-Joseph est Montréal, Québec H2J 1J6. Tél.: (514) 844-1044.

AVIS public. Dans l'affaire de la faillite de: Buffet Mont-Royal Inc., 3185, Bélanger Est, Montréal, Québec H1Y 1B6. Débitrice. AVIS est par les présentes donné que la débitrice a fait cession de ses biens le 3 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24 mai 1994 à 10h00 a.m. au bureau du Syndic, 401 Est, boul. St-Joseph, Montréal, Québec.

Daté de Montréal, le 5 mai 1994. ST-GEORGES, HÉBERT INC., Syndic, 401, boul. St-Joseph est Montréal, Québec H2J 1J6. Tél.: (514) 844-1044.

AVIS public. Dans l'affaire de la faillite de: Buffet Mont-Royal Inc., 3185, Bélanger Est, Montréal, Québec H1Y 1B6. Débitrice. AVIS est par les présentes donné que la débitrice a fait cession de ses biens le 3 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24 mai 1994 à 10h00 a.m. au bureau du Syndic, 401 Est, boul. St-Joseph, Montréal, Québec.

Daté de Montréal, le 5 mai 1994. ST-GEORGES, HÉBERT INC., Syndic, 401, boul. St-Joseph est Montréal, Québec H2J 1J6. Tél.: (514) 844-1044.

AVIS public. Dans l'affaire de la faillite de: Buffet Mont-Royal Inc., 3185, Bélanger Est, Montréal, Québec H1Y 1B6. Débitrice. AVIS est par les présentes donné que la débitrice a fait cession de ses biens le 3 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24 mai 1994 à 10h00 a.m. au bureau du Syndic, 401 Est, boul. St-Joseph, Montréal, Québec.

Daté de Montréal, le 5 mai 1994. ST-GEORGES, HÉBERT INC., Syndic, 401, boul. St-Joseph est Montréal, Québec H2J 1J6. Tél.: (514) 844-1044.

AVIS public. Dans l'affaire de la faillite de: Buffet Mont-Royal Inc., 3185, Bélanger Est, Montréal, Québec H1Y 1B6. Débitrice. AVIS est par les présentes donné que la débitrice a fait cession de ses biens le 3 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24 mai 1994 à 10h00 a.m. au bureau du Syndic, 401 Est, boul. St-Joseph, Montréal, Québec.

Daté de Montréal, le 5 mai 1994. ST-GEORGES, HÉBERT INC., Syndic, 401, boul. St-Joseph est Montréal, Québec H2J 1J6. Tél.: (514) 844-1044.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-217346-943 COUR SUPÉRIEURE PRESENT GREGGIER ADJOINT MONSIEUR TURGO NICOLAS, Partie demanderesse c. MADAME JOCELYNE JOSEPH, Partie défenderesse ASSIGNATION

ORDRE est donné à Jocelyne Joseph de comparaître au greffe de cette cour situé à 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans un journal français, à savoir: LE DEVOIR. Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jocelyne Joseph. Date: 3 mai 1994. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.a.

1987 en vertu de la Partie 1A de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville et District de Montréal, Province de Québec, s'adressera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de Québec, afin d'obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec. DATE à Montréal, ce 28 avril 1994. Les Procureurs de la Compagnie, GROSS, PINSKY.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-217392-947 COUR SUPÉRIEURE PRESENT GREGGIER ADJOINT LAURE-SABINA LANGLOIS, Partie demanderesse c. JEAN JULES ADLEY, Partie défenderesse ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN JULES ADLEY de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal, salle 1.100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean Jules Adley. Date: 5 mai 1994. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.a.

2528-4639 Québec Inc., une corporation constituée par Certificat de Constitution accordé le 23 juillet

1987 en vertu de la Partie 1A de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville et District de Montréal, Province de Québec, s'adressera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de Québec, afin d'obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec. DATE à Montréal, ce 28 avril 1994. Les Procureurs de la Compagnie, GROSS, PINSKY.

ORDRE est donné à JEAN JULES ADLEY de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal, salle 1.100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean Jules Adley. Date: 5 mai 1994. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.a.

2528-4639 Québec Inc., une corporation constituée par Certificat de Constitution accordé le 23 juillet

1987 en vertu de la Partie 1A de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville et District de Montréal, Province de Québec, s'adressera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de Québec, afin d'obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec. DATE à Montréal, ce 28 avril 1994. Les Procureurs de la Compagnie, GROSS, PINSKY.

ORDRE est donné à JEAN JULES ADLEY de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal, salle 1.100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean Jules Adley. Date: 5 mai 1994. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.a.

2528-4639 Québec Inc., une corporation constituée par Certificat de Constitution accordé le 23 juillet

1987 en vertu de la Partie 1A de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville et District de Montréal, Province de Québec, s'adressera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de Québec, afin d'obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec. DATE à Montréal, ce 28 avril 1994. Les Procureurs de la Compagnie, GROSS, PINSKY.

ORDRE est donné à JEAN JULES ADLEY de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal, salle 1.100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean Jules Adley. Date: 5 mai 1994. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.a.

2528-4639 Québec Inc., une corporation constituée par Certificat de Constitution accordé le 23 juillet

1987 en vertu de la Partie 1A de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville et District de Montréal, Province de Québec, s'adressera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de Québec, afin d'obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec. DATE à Montréal, ce 28 avril 1994. Les Procureurs de la Compagnie, GROSS, PINSKY.

ORDRE est donné à JEAN JULES ADLEY de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal, salle 1.100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean Jules Adley. Date: 5 mai 1994. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.a.

2528-4639 Québec Inc., une corporation constituée par Certificat de Constitution accordé le 23 juillet

1987 en vertu de la Partie 1A de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville et District de Montréal, Province de Québec, s'adressera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de Québec, afin d'obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec. DATE à Montréal, ce 28 avril 1994. Les Procureurs de la Compagnie, GROSS, PINSKY.

ORDRE est donné à JEAN JULES ADLEY de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, Montréal, salle 1.100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean Jules Adley. Date: 5 mai 1994. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.a.

présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JEAN JULES ADLEY. Lieu: MONTRÉAL. Date: 5 mai 1994. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.a.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO: 505-12-012368-943 COUR SUPÉRIEURE PRESENT GREGGIER ADJOINT JACQUELINE DIXON, (JACQUELINE LEE-COUVIER DIXON), Partie demanderesse c. MICHAEL WYNTER, (MICHAEL ORTIS WYNTER) Partie défenderesse ASSIGNATION

ORDRE est donné à MICHAEL WYNTER de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Longueuil, 1111 Jacques-Cartier est, Longueuil, salle 1.17, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Michael Wynter. Date: 4 mai 1994. YVAN ALLY, GR. ADJ. COUR. SUP.

AVIS A TOUS LES CRÉANCIERS DE HUGUETTE JASMIN AUBUT du 600 RUE VILLERAY, APP. 609 PRENEZ AVIS que madame Henriette Jasmin Aubut est décédée à l'Hôpital Ste-Jeanne D'Arc le 6 février 1994 et que sa fille Lise Dumoulin a été nommée liquidateur à sa succession. L'inventaire a été fait et avis de clôture d'inventaire a été publié au Registre des droits personnels et réels mobiliers. Copie du dit inventaire va vous être mailé sous peu. Pierre Bernier, Procureur du liquidateur 43 rue Gianghetti, Laval, CQ. H7G 4T5, tél: 662-8974.

ORDRE est donné à MICHAEL WYNTER de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Longueuil, 1111 Jacques-Cartier est, Longueuil, salle 1.17, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Michael Wynter. Date: 4 mai 1994. YVAN ALLY, GR. ADJ. COUR. SUP.

AVIS A TOUS LES CRÉANCIERS DE HUGUETTE JASMIN AUBUT du 600 RUE VILLERAY, APP. 609 PRENEZ AVIS que madame Henriette Jasmin Aubut est décédée à l'Hôpital Ste-Jeanne D'Arc le 6 février 1994 et que sa fille Lise Dumoulin a été nommée liquidateur à sa succession. L'inventaire a été fait et avis de clôture d'inventaire a été publié au Registre des droits personnels et réels mobiliers. Copie du dit inventaire va vous être mailé sous peu. Pierre Bernier, Procureur du liquidateur 43 rue Gianghetti, Laval, CQ. H7G 4T5, tél: 662-8974.

ORDRE est donné à MICHAEL WYNTER de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Longueuil, 1111 Jacques-Cartier est, Longueuil, salle 1.17, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Michael Wynter. Date: 4 mai 1994. YVAN ALLY, GR. ADJ. COUR. SUP.

AVIS A TOUS LES CRÉANCIERS DE HUGUETTE JASMIN AUBUT du 600 RUE VILLERAY, APP. 609 PRENEZ AVIS que madame Henriette Jasmin Aubut est décédée à l'Hôpital Ste-Jeanne D'Arc le 6 février 1994 et que sa fille Lise Dumoulin a été nommée liquidateur à sa succession. L'inventaire a été fait et avis de clôture d'inventaire a été publié au Registre des droits personnels et réels mobiliers. Copie du dit inventaire va vous être mailé sous peu. Pierre Bernier, Procureur du liquidateur 43 rue Gianghetti, Laval, CQ. H7G 4T5, tél: 662-8974.

ORDRE est donné à MICHAEL WYNTER de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Longueuil, 1111 Jacques-Cartier est, Longueuil, salle 1.17, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Michael Wynter. Date: 4 mai 1994. YVAN ALLY, GR. ADJ. COUR. SUP.

AVIS A TOUS LES CRÉANCIERS DE HUGUETTE JASMIN AUBUT du 600 RUE VILLERAY, APP. 609 PRENEZ AVIS que madame Henriette Jasmin Aubut est décédée à l'Hôpital Ste-Jeanne D'Arc le 6 février 1994 et que sa fille Lise Dumoulin a été nommée liquidateur à sa succession. L'inventaire a été fait et avis de clôture d'inventaire a été publié au Registre des droits personnels et réels mobiliers. Copie du dit inventaire va vous être mailé sous peu. Pierre Bernier, Procureur du liquidateur 43 rue Gianghetti, Laval, CQ. H7G 4T5, tél: 662-8974.

ORDRE est donné à MICHAEL WYNTER de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Longueuil, 1111 Jacques-Cartier est, Longueuil, salle 1.17, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Michael Wynter. Date: 4 mai 1994. YVAN ALLY, GR. ADJ. COUR. SUP.

AVIS A TOUS LES CRÉANCIERS DE HUGUETTE JASMIN AUBUT du 600 RUE VILLERAY, APP. 609 PRENEZ AVIS que madame Henriette Jasmin Aubut est décédée à l'Hôpital Ste-Jeanne D'Arc le 6 février 1994 et que sa fille Lise Dumoulin a été nommée liquidateur à sa succession. L'inventaire a été fait et avis de clôture d'inventaire a été publié au Registre des droits personnels et réels mobiliers. Copie du dit inventaire va vous être mailé sous peu. Pierre Bernier, Procureur du liquidateur 43 rue Gianghetti, Laval, CQ. H7G 4T5, tél: 662-8974.

ORDRE est donné à MICHAEL WYNTER de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Longueuil, 1111 Jacques-Cartier est, Longueuil, salle 1.17, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Michael Wynter. Date: 4 mai 1994. YVAN ALLY, GR. ADJ. COUR. SUP.

AVIS A TOUS LES CRÉANCIERS DE HUGUETTE JASMIN AUBUT du 600 RUE VILLERAY, APP. 609 PRENEZ AVIS que madame Henriette Jasmin Aubut est décédée à l'Hôpital Ste-Jeanne D'Arc le 6 février 1994 et que sa fille Lise Dumoulin a été nommée liquidateur à sa succession. L'inventaire a été fait et avis de clôture d'inventaire a été publié au Registre des droits personnels et réels mobiliers. Copie du dit inventaire va vous être mailé sous peu. Pierre Bernier, Procureur du liquidateur 43 rue Gianghetti, Laval, CQ. H7G 4T5, tél: 662-8974.

ACTUALITÉS

TREMBLAY *Le mépris du public*

SUITE DE LA PAGE 1

française d'une station de télévision nationale (sous le nom de Gaston Bergevin), le nouveau directeur inconnu mais qui entre en fonctions grâce à «un sérieux *pushing* dans le nouveau gouvernement» (sous le nom de Nelligan Beaugrand-Drapeau), l'épouse ambitieuse et retorse de Bergevin, une chroniqueuse culturelle de cette télévision (Sybille Berger, ex-étudiante en art dramatique à l'UQAM) qui est la maîtresse du directeur sortant après avoir été celle du producteur indépendant (Bob Beaulieu) qui est le «meilleur ami» du patron sortant, de même qu'une chroniqueuse télé d'un grand quotidien dans lequel personnage il sera difficile, sous le nom de Amanda Gariépy, de ne pas voir la fameuse Louise Cousineau de *La Presse*.

Ce nouveau Tremblay ne ressemble pas aux autres pièces du dramaturge, si ce n'est que la même rage impuissante y gronde et que le «criage de bêtises» y soit de la même efficacité. Mais cette fois-ci, comme un hors-d'œuvre acide et peut-être empoisonné, Tremblay a jeté sur papier une pièce à part, un véritable théâtre pamphlétaire où le milieu de la télévision est cerné et décrit comme un noeu de vipères où l'on n'a à cœur que ses intérêts immédiats et où le mépris du public est le mot d'ordre venu d'en-haut. Dès la première réplique, Gaston Bergevin dit à son successeur: «Y faut jamais oublier une chose, mon p'tit Beaugrand-Drapeau: c'est que tu l'adresses d'abord et avant tout à un peuple de Ti-Coune! Un peuple de Ti-Coune! Y z'aiment juste ce qu'y connaissent et y connaissent pas grand-

chose!».

Ce directeur, à sa dernière journée, se moque des prétentions au changement qu'affiche devant lui son successeur qui vient d'une famille influente d'Outremont et qui prend sa place dans les bureaux du 18^e étage! Il lui lance: «Tu parles comme un chef de gouvernement pendant la nuit après ses élections, quand y se met à croire à ses promesses», et il lui donne sa recette pour les ratings qu'il a fait progresser: «Pourquoi? Parce que j'ai fourni aux Ti-Coune de quoi rester éblouis pendant des années; j'les ai assommés avec des émissions scandaleusement vides mais rapides comme des mitraillettes; j'les ai aveuglés avec des feuilletons d'un passéisme honteux mais déguisés à coups de millions en chef-d'œuvres incontournables de notre bien-aimé terroir; je leur ai donné du câmique comme y z'en avaient jamais revu! Enever-les et fais-les-rire, c'est tout ce qu'y demandent!»

Des répliques qui se catapultent, un rythme d'enfer, la nouvelle pièce de Tremblay a les allures d'un David Mamet, on pense à Gengary Glen Ross, mais c'est dans un univers québécois d'une vénerité crasse et l'impression finale n'est pas sans faire penser au meilleur film de Denys Arcand, *Réjane Padovani*, qui mettait en scène la même crapulerie dans le monde des contracteurs et des petits politiciens.

Tout se passe en une journée, le jour de la conférence de presse où la société d'État fait connaître sa nouvelle programmation, ce même jour où Bergevin quittera à 17 heures ses fonctions qu'il occupe depuis huit ans. L'action a lieu dans les bureaux et corridors adja-

cents au lieu de la conférence de presse, coulisses des intérêts où la jeune chroniqueuse culturelle de la télévision nationale («qui n'a que les talents d'une hôtesses...», est-il dit) tente de faire signer à Bergevin un nouveau contrat qui lui garantira sa survie en ondes (elle dit: «J'ai pas envie de passer le reste de mes jours à engraisser devant les caméras en prédisant le temps qu'il va peut-être faire demain!», tout comme le producteur Bob Beaulieu («le plus nul en ville; pan de mur de prix Gémeaux ou non!») qui, en échange d'une signature de dernière minute pour un autre gros projet à l'écran de la société d'État, accepte d'engager Bergevin comme associé dans sa firme de production.

À la conférence de presse arrive, en retard et en dernier, mais c'est elle qu'on attend, la chroniqueuse Amanda Gariépy, que tous craignent et ridiculisent dans son dos et que tous appellent «la grosse Gariépy». La femme de Bergevin a vu à ce qu'il n'y ait pas de câpres dans le saumon fumé «parce qu'à l'aimé pas ça», et la Gariépy, dès qu'elle est là, avec une grosse assiette en mains, va mener le bal, un bal de mauvaise foi et de très mauvais goût. Tremblay portait avec un art consommé du «bitch» ce personnage, qui sera reconnu — plus que les autres sans doute — comme la célèbre Louise Cousineau. Sa Gariépy est vulgaire, drôle, suffisante, elle interviewe le directeur Beaugrand-Drapeau en ridiculisant son nom de famille «qui a été mêlé à tous les conflits d'intérêt du pays dans les 50 dernières années», et lorsque celui-ci ose lui répliquer en niant que sa nomination soit politique, elle lance: «Monsieur Beaugrand-Drapeau, s'il vous plaît, vous allez me faire

rendre mon lunch plut tôt que je pensais!».

La Gariépy ne lâche jamais prise. Lorsque le nouveau patron, agressé par ses questions raides et bêtes, lui signifiera qu'il connaît son patron, qu'il joue au golf avec lui, celle-ci ouvrira les vannes d'une réplique-manifeste: «Vous venez de dire la chose qu'y fallait pas dire! On voit comment votre famille manoeuvre! Mais j'vas être bonne joueuse pis j'vas vous faire le cadeau de faire comme si j'avais rien entendu! A cause de votre inexpérience. Et de votre beau petit cul! Mon patron m'adore, monsieur Beaugrand-Drapeau, parce que je fais vendre des copies de son journal (...) Et le public me lit parce que chuis baveuse. Chus un cadeau du ciel pour un journal, même si j'ai pas de Gariépy importants derrière moi, je fais vendre des copies! Pis en plus, chus syndiquée jusqu'aux yeux! Chus protégée de tous les côtés! (...) Vous êtes de passage, pas moi!»

En circuit fermé, la nouvelle pièce de Tremblay, ne passera pas inaperçue tant la qualité du pamphlet est aiguë et les cibles précises. On y voit une télévision publique pourrie de l'intérieur, qui s'engraisse de la bêtise et produit du «câmique», où chacun tire ses cordelettes, où la walkyrie de la presse quotidienne engraisse elle-même la médiocrité ambiante, un monde où Tremblay a osé mettre sa patte griffée avec le tempérament d'un vrai polémiste.

Ce soir à 20 heures, sur la scène du TNM, les comédiens Amulette Garneau, Monique Joly, Diane Lavallée, Gérard Poirier, Gilles Renaud et Michel Poirier liront cette pièce de Tremblay, sous la direction de René Richard Cyr. Prix d'entrée: dix dollars. Rires assurés.

BOURQUE *Vers un chambardement radical*

SUITE DE LA PAGE 1

troqué les fleurs du Jardin botanique pour la politique montréalaise. Il n'entend pas se déraciner complètement. Il veut faire de Montréal un jardin comme il l'annonçait lors du lancement officiel de sa candidature, la revitalisation de la ville, passant selon lui, par l'amélioration de la qualité de vie.

«J'ai passé beaucoup de temps, comme horticulteur, à embellir la ville. J'ai travaillé pour prolonger l'esprit du Jardin botanique dans la ville. Je ne voulais pas que cela devienne une institution stérile qui se regarde le nombril. Je me disais que le Jardin botanique ne pouvait grandir que si je faisais de Montréal un jardin», explique M. Bourque.

Et pour y arriver, Pierre Bourque sort de l'ombre, convaincu que son projet en ralliera plus d'un. Sincèrement convaincu, à n'en pas douter. «C'est ma force que de trouver les moyens de faire des choses. Des fois, c'est flyé (le Biodôme demeure l'exemple le plus probant). Mais, je propose des idées qui sont susceptibles d'apporter des changements et de mobiliser les gens», assure-t-il.

À ses détracteurs qui, sourire en coin, y voient là une grande naïveté, sinon un brin de mégalomanie, Pierre Bourque oppose ses réalisations dont les Floralies, l'Insectarium et le Biodôme. «Je réalise toujours des rêves à l'échelle des hommes et des femmes. Je n'ai jamais rêvé à la lune», dit-il.

Ils s'en trouvent toutefois pour reprocher à M. Bourque de ne regarder Montréal et son développement, que par un bout de la lorgnette. Le discours fleuri des dernières semaines risque de braquer bon nombre de citoyens dont des gens d'affaires. Pierre Bourque ne l'ignore pas. «Je suis capable de me consacrer, avec la même ardeur et le même talent que je l'ai fait dans le dossier vert, aux autres missions de la Ville, dont le développement économique», affirme celui qui, pendant 30 ans a dirigé une équipe de travailleurs et administrés des budgets.

Mais voilà, les règles du jeu ne sont plus les mêmes. Il possède une connaissance intime de la machine municipale. Personne ne peut le contester. Mais faire de la politique, c'est devenir vulnérable devant la population. «L'approche humaniste demeure la même. Être transparent, écouter les gens», réplique Pierre Bourque.

Selon lui, les Montréalais réclament du changement. «Je crois beaucoup à une autre voie, qui n'est pas celle du capitalisme dur et traditionnel, ni celle d'une social-démocratie ou l'État fait tout. Je crois à la voie de la prise en charge basée sur l'humanisme et la valorisation des gens», explique M. Bourque.

Concrètement à ce chapitre, l'aspirant-maire s'est borné jusqu'à maintenant à parler du recrutement de 200 bénévoles dans chacun des 51 districts pour le fleurissement de leur quartier.

Palabres, clame-t-on dans certains coins de l'Hôtel de ville. «Je suis un émotif. Mais garder son rêve, c'est perdre ses illusions», explique Pierre Bourque dont la démarche est d'abord philosophique. La plate-forme électorale attendra; pour l'instant, il est question de valeurs. «L'important, ce n'est pas nécessairement de changer le monde. C'est d'être en marche vers un but. Cheminer vers un projet, vers une vision, vers la vie», précise-t-il.

Pierre Bourque promet tout de même un chambardement radical à la Ville. Vision Montréal aiguëra toutefois la patience des Montréalais jusqu'au 19 juin. À ce moment seulement, la population saura si les plantes du grand jardin, «bourquien» sont odoriférantes.

D'aucuns auraient imaginé que Pierre Bourque aurait simplement profité du mécontentement populaire à l'endroit de l'administration du maire Jean Doré. C'était bien mal connaître l'homme de passion qui apparaît, de prime abord, fort timide. Se laisser porter par la vague, jamais, lance-t-il. «Moi, je vais là pour vraiment changer les choses. L'enjeu, c'est d'augmenter la richesse collective de Montréal. Mon but est là, mais je dois le faire avec les gens. Le jour où je ne sentirai plus

les gens, je me demande ce que j'irai faire là», assure-t-il avec calme.

Sa confiance en la nature humaine lui confère une grande sensibilité. Pierre Bourque a besoin de séduire. Il ne cache d'ailleurs pas que cela peut le rendre vulnérable.

Mais il est méfiant. «Je suis comme un chat de rue. Je ne veux pas faire d'alliance contre nature, qui ne peuvent pas m'enrichir ni enrichir le projet que je défends», précise M. Bourque qui aime être en position de contrôle. «Je trouve que les gens ont besoin d'encadrement. Si les objectifs sont mesurables, ils seront prêts à participer», ajoute-t-il.

Là-dessus, Pierre Bourque, du haut de son expérience de fonctionnaire, critique les tentatives de RCM pour rapprocher la Ville des citoyens. «Le RCM a été une immense déception. Tout s'est morpionné avec la structure de gouvernement et la technocratie mises en place. En 1987, on savait déjà que c'était fini», soutient-il.

Quant on aborde ses années passées sous le règne de Jean Doré, M. Bourque s'irrite. Ses propos deviennent acerbes. «Émotionnellement, j'ai beaucoup souffert à cause de la dureté des structures et à cause de leur volonté de m'isoler. Mais je me suis battu», confie-t-il.

Aujourd'hui, il s'apprête encore à se battre, à combattre le RCM sur son terrain. «On s'en va dans un nowhere avec l'administration. Moi, je sais où je m'en vais. L'action doit se traduire par une amélioration de la situation de Montréal et une diminution des problèmes sociaux», affirme M. Bourque.

Quant à savoir quels seront les moyens mis de l'avant par Vision Montréal pour atteindre cet objectif, l'aspirant-maire demeure mystérieux. La nouvelle équipe y travaille, assure-t-il. «Je m'inscris dans une tendance qui fait à la fois participer les gens au niveau de la gestion saine de l'administration et suscite le partenariat avec l'entreprise», se limite à dire Pierre Bourque.

Pour restaurer le climat de confiance à Montréal, M. Bourque table sur sa crédibilité acquise au fil des ans et ce, malgré les commentaires fort partagés à son endroit dans son ancien milieu de travail. «Les gens qui ont une vision architecturée de l'administration, qui se complaisent dans leur confort sans rien remettre en question, ces gens-là ne m'aiment pas. Sur le terrain, il y a un très large consensus», tranche Pierre Bourque.

Et s'ils s'en trouvent pour qualifier son approche d'échevelée, le chef de Vision Montréal dit avoir surmonté sa véritable nature de délinquant par la discipline. La même qu'il veut appliquer à Montréal.

CLINTON
Six semaines de réexamen
politique

SUITE DE LA PAGE 1

réaffirmé que «la seule solution» à la crise haïtienne résidait «dans un départ des militaires du pouvoir» permettant le retour du président élu Jean-Bertrand Aristide.

Il a par ailleurs annoncé la nomination de William Gray, président d'une organisation universitaire noire et ancien représentant démocrate de Pennsylvanie, au poste de conseiller spécial chargé du dossier haïtien. M. Gray succèdera à ce poste à Lawrence Pazzullo, contraint à la démission du fait de son désaccord avec la politique menée par les États-Unis.

Les décisions annoncées hier font suite à six semaines de réexamen de la politique américaine en Haïti. Soulignant «l'entière responsabilité» des militaires haïtiens dans les souffrances subies par la population, M. Clinton a déclaré que les navires américains allaient renforcer leurs patrouilles au large d'Haïti pour assurer le respect de l'embargo voté vendredi dernier par les Nations unies.

Par sa résolution 917 adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité a donné 15 jours (jusqu'au 22 mai) aux militaires putschistes haïtiens pour quitter le pouvoir, faute de quoi un embargo commercial total entrera en vigueur contre Haïti.

Des discussions sont en cours avec la République dominicaine pour assurer dans cette optique l'étanchéité de la frontière avec Haïti.

Par ailleurs, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a «applaudi» à la décision des États-Unis de ne plus renvoyer les réfugiés haïtiens dans leur pays, a indiqué hier un communiqué de l'organisation internationale.

«Le gouvernement des États-Unis a franchi une étape très importante dans la bonne direction en décidant de permettre que les Haïtiens qui ont véritablement besoin de protection internationale aient la possibilité de formuler leur demande», selon le HCR.

Le Haut commissaire de l'ONU pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, qui est arrivé hier soir à Washington pour une semaine de consultations consacrées notamment à la Bosnie, au Rwanda et à Haïti, «assurera les responsables américains que le HCR contribuera activement à la recherche d'une solution régionale» à la question des réfugiés haïtiens.

PQ 3,2 millions en caisse

SUITE DE LA PAGE 1

«Il faut déclencher rapidement l'opération qui est destinée à convaincre», a lancé M. Parizeau, en insistant sur la clientèle-cible que représente l'électeur qui n'a pas encore fait son choix. «L'indécis fait appel à la raison. Il est disponible pour une discussion. Le temps où les trois quarts d'entre eux votaient libéral est révolu».

Le précédent au podium, Bernard Landry y est allé d'une mise en garde contre le risque d'abus de confiance. «Les élections ça se gagne comté par comté». Référant aux sondages, il a fait observer que les souverainistes sont plus nombreux que les péquistes et que les prochains mois devraient servir à les convaincre d'adhérer au PQ. «Il faut aller les chercher, il faut faire le plein du vote». Après avoir fait le procès du premier ministre et du gouvernement, Guy Chevrette a lui aussi invité les péquistes à ne pas se laisser endormir par les signes précurseurs d'une victoire facile. «Pas d'excès de confiance».

Ce discours alarmiste, les dirigeants du parti l'ont maintenu même au cours du huis clos, qui visait à écarter les journalistes des discussions de stratégies. Là encore, la motivation était à l'agenda. «Il faut parler aux gens et les écouter. Pas d'arrogance. On doit élargir la base du parti. Il faut faire le procès du gouvernement. Prenez vos vacances au Québec».

Pour freiner la décompression et fouetter l'ardeur, la direction du parti a récompensé les héros de la campagne de financement, qui a recueilli 200 000\$ de plus que l'objectif de 3 millions\$. Région par région, on a fait monter sur la scène les candidats et présidents de campagne. Puis, on fait applaudir les exploits des plus méritants, en leur décernant chacun un certificat d'excellence. L'exercice d'autogratisation a duré près d'une heure.

La vérité, c'est que les péquistes étaient depuis des semaines absolument prêts à se lancer en campagne électorale. Plus qu'ils ne l'ont jamais été. Et la décision du premier ministre Johnson de repousser le scrutin à l'automne les a grandement déçus et rendus furieux.

Faisant écho à cette morosité, la délégation du comté de Montmorency a présenté une motion «d'urgence», voulant que si des élections partielles sont tenues, le parti s'abstienne d'y participer: «Le PQ laisse ainsi au PLQ le champ libre de dépenser seul les trois millions\$ nécessaires à leur tenue. L'équipe libérale aura l'odieuse d'avoir élu des députés qui ne siègeront avant les prochaines élections générales et d'avoir ainsi dilapidé inutilement les fonds publics».

La réaction de l'assemblée a été vive et spontanée. Les péquistes sont révoltés mais pas au point de la démission. Pour la première fois de la journée, le micro réservé aux intervenants contre a été pris d'assaut. Guy Chevrette a bondi de son siège: «En politique, la nature des choses a horreur du vide. On ne s'abstient pas quand on est l'opposition, on s'oppose». L'assemblée a massivement défilé la résolution et même le proposer a voté contre.

Les péquistes n'ayant pas le goût aux débats de fond, les discours ont occupé une large place à ce conseil national. Dans sa longue communication, bien sentie et livrée de façon magistrale, M. Parizeau a débordé de la préoccupation électorale. Il s'est quelque peu attardé sur l'échéance référendaire en reprenant à son compte le slogan qui avait mis le RIN sur la carte aux élections de 1966. «On est capable». Il a réitéré que le référendum suivrait d'environ huit mois le retour du PQ au pouvoir. À l'instar de Guy Chevrette et Bernard Landry, il a fait feu sur les impairs de Daniel Johnson. Mais il s'est aussi voulu porteur d'espoir pour les plus démunis de la société, revenant sur sa notion du Québec cassé en deux. Il a promis que de l'élection au référendum son gouvernement ira jusqu'à la limite de son pouvoir provincial pour rétablir une certaine justice sociale.

Enfin, les quelque 400 délégués auxquels s'étaient joints 300 observateurs ont voté un certain nombre de mandats à l'intention de leur aile parlementaire, notamment: s'opposer à la fermeture de la maison des naissances de Gatineau et faire pression en faveur du rétablissement de la démocratie en Haïti.

INVITATION

L'Institut d'administration publique du Grand Montréal,
Groupe régional de Montréal de l'IAPC,
et l'Association des diplômés de l'ENAP,
en collaboration avec

LE DEVOIR

vous invitent à un petit déjeuner-réflexion

Madame Denise Boudrias

Directrice, exécutive régionale associée au ministère du Patrimoine canadien

«La promotion de la femme
au sein du gouvernement fédéral»Le jeudi 12 mai prochain
de 7h30 à 9h 15

Hôtel Méridien

Basilaire 2

Complexe Desjardins

15\$

Pour vous inscrire :

Brigitte Fontaine ou Karoline Garant à l'ENAP (514) 522-3641

L'Institut d'administration
publique du Grand MontréalThe Institute of Public
Administration of Greater Montreal

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Extérieur (sans frais)
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 8H00 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355

LE DEVOIR

LES SPORTS

Championnat mondial de hockey

Les Canadiens sont champions

ALAN ADAMS
PRESSE CANADIENNE

Milan — Un but de Luc Robitaille en barrage a permis au Canada de vaincre la Finlande 2-1 et de remporter la médaille d'or pour la première fois depuis 1961 au Championnat mondial de hockey.

La victoire — et surtout la manière — a été une douce revanche pour les Canadiens qui avaient perdu la médaille d'or aux Jeux olympiques de Lillehammer en pareille circonstance contre la Suède.

Les Smoke Eaters de Trail, en C.B., avaient été les derniers représentants du Canada à enlever l'or au championnat mondial. D'ailleurs, le gilet bleu et rouge de Bobby Kromm était suspendu dans le vestiaire de l'équipe, afin de servir de motivation aux Canadiens pendant la durée du tournoi.

La marque était égale 1-1 après les 60 minutes régulières en raison des buts de Rod Brind'Amour et d'Ésa Keskinen.

Les deux équipes n'ont pu marquer pendant une prolongation de 10 minutes. Paul Kariya est cependant venu près de procurer la victoire au Canada lors d'une échappée à 6:20 mais le gardien finlandais, Jarmo Myllys, a effectué l'arrêt avec la jambière.

Encore Robitaille

Dans la première série de tirs de barrage, chaque équipe a désigné cinq joueurs et celle qui marquait le

plus de buts était déclarée gagnante. Ranford a bloqué les deux premières tentatives des Finlandais effectuées par Niko Nieminen et Saku Koivu.

Robitaille et Joe Sakic ont marqué sur les deux premiers tirs du Canada qui prenait une rapide avance de 2-0.

Ranford a stoppé Keskinen et Geoff Sanderson n'a pu marquer lors de sa tentative. Les Finlandais devaient alors marquer sur leurs deux dernières tentatives et espérer que Myllys effectue deux arrêts pour forcer une fusillade supplémentaire.

Jari Kurri a déjoué Ranford pour le premier but des Finlandais et Myllys a bloqué le tir de Paul Kariya avant que Mikko Makela ne crée l'égalité. Sur le dernier lancer du Canada, Myllys a effectué l'arrêt face à Pat Verbeek forçant ainsi une fusillade supplémentaire.

Robitaille s'est exécuté le premier. Patinant lentement, il a failli échapper la rondelle à la ligne bleue, mais il a effectué deux feintes du bâton avant de loger la rondelle dans le coin supérieur avec un tir du revers précis.

Ranford a effectué le dernier arrêt du match contre Nieminen pour concrétiser la victoire des Canadiens. Quand le gardien des Oilers d'Edmonton a réalisé qu'il venait de procurer la médaille d'or aux siens, il a quitté son filet en toute vitesse, les bras en l'air et il a sauté de joie, avant d'être entouré par ses coéquipiers.

«Je suis très content, a dit un Ran-



Le capitaine de l'équipe canadienne, Luc Robitaille, exulte après avoir compté, hier, contre la Finlande, le but décisif.

ford tout souriant. Pendant toute la durée du tournoi, j'ai tenté de demeurer calme.» Sur le dernier jeu, Ranford a indiqué qu'il avait attendu que le joueur finlandais fasse le premier geste.

Le match a été âprement disputé puisque la marque était toujours de 0-0 après deux périodes de jeu. Keskinen a finalement procuré une avance de 1-0 aux Finlandais à 6:51 de la

troisième mais Brind'Amour a créé l'impasse avec 4:43 à jouer en déviant une passe de Robitaille.

Plus tôt dans la journée, les Suédois avaient battu les Américains 7-2 dans le match pour l'obtention de la médaille de bronze. Magnus Svensson a inscrit quatre buts dans la victoire, alors que Mats Sundin, des Nordiques de Québec, a amassé cinq passes.

Victoire de 1-0 contre les Braves

Les Expos se relèvent

RICHARD MILO
PRESSE CANADIENNE

Atlanta — Lancer la serviette, c'est une expression qu'ignorent les Expos.

Mis K.O. samedi, ils se sont relévé du tapis pour l'emporter 1-0 contre les Braves devant 48 742 personnes, hier. Ils ont ainsi évité le balayage après des défaites de 5-0 et 2-1.

«Je suis content qu'on ait fini sur une bonne note. Un balayage aurait été difficile. Cela aurait pu être un désastre, a dit Felipe Alou. On a aussi bien joué qu'eux dans la série. On aurait pu tomber à quatre parties et demie. On prouve à plusieurs qu'on pouvait revenir, a poursuivi Alou. Il n'y en a pas beaucoup qui peuvent faire ça.»

Ken Hill (6-1) a pris les choses en main. Il n'a donné que trois coups sûrs et deux buts sur balles en sept manches pour remporter son duel contre John Smoltz.

Ce dernier, qui n'avait travaillé qu'une manche et deux tiers à son dernier départ, a finalement cédé à la huitième quand Wil Cordero a amorcé la manche avec un triple. Cordero, qui avait mis fin à une séquence de 0-en-16 vendredi, a ensuite marqué à l'aide d'un ballon-sacrifice de Randy Milligan, utilisé comme frappeur suppléant à la place de Hill. La balle n'était pas frappée loin et le jeu a été serré au marbre.

Les Expos avaient été limités à un seul point lors des 25 premières manches de la série par Greg Maddux, Tom Glavine et Smoltz, un droitier qui n'a donné que cinq coups sûrs et deux buts sur balles en huit manches.

John Wetteland a enregistré son premier sauvetage de la saison. Lancer des balles de feu, il a retiré au bâton cinq frappeurs au bâton lors des deux dernières manches.

Hill, qui n'affiche qu'un dossier de 3-6 en carrière contre les Braves, a commencé le match avec six balles de suite et Deion Sanders était déjà

en position de marquer après un but sur balles et un vol de but.

Marquis Grissom, qui n'a réussi que neuf coups sûrs à ses 49 dernières présences, a subi une elongation musculaire à la cuisse gauche en courant vers le premier but. Il a cédé sa place à Lou Frazier.

Maddux a également été blessé, dans l'abri. Il a été atteint au visage par une fausse-balle frappée par Cliff Floyd à la huitième.

Les Expos ont remonté à une partie et demie des Braves. Samedi, ils avaient perdu 2-1 quand Mark Lemke avait frappé un circuit de deux points après deux retraits à la neuvième. Ils n'ont pas été balayés par les Braves lors d'une série de trois matches depuis 1989.

Grissom déçu

Marquis Grissom était déçu. Pour la première fois de sa carrière, il a subi une elongation musculaire à la cuisse, hier. Il s'est blessé en courant vers le premier coussin à la sixième manche.

«Je vais voir le docteur Coughlin et ensuite on verra, a commenté Grissom après la rencontre. Ça va sûrement prendre quelques jours. Je ne veux surtout pas que mon nom soit placé sur la liste des joueurs blessés.»

Grissom, qui traverse une période difficile en attaque, occupait le premier rang du rôle. Il n'a réussi aucun coup sûr en trois présences au bâton et c'est en frappant dans un optionnel qu'il a ressenti une vive douleur à la cuisse gauche: «Ça me fait mal en marchant, a-t-il dit. J'ai moi-même demandé à être retiré du match. Je n'étais pas capable de continuer.»

De son côté, Felipe Alou a raconté que Grissom était «très dur avec son corps»: «Il fallait que la blessure soit douloureuse pour qu'il demande à être remplacé», a dit Alou.

Une décision sera prise à savoir si Rondell White sera appelé des Lynx d'Ottawa. John Vander Wal a été échangé et les Expos sont à court de voltigeurs.

Canucks 2, Stars 1

Quatre victoires en prolongation

Vancouver (PC) - Les Canucks de Vancouver sont toujours invaincus en prolongation.

Sergio Momesso a marqué après 11:01 de jeu en période supplémentaire pour donner aux Canucks une victoire de 2-1 aux dépens des Stars de Dallas. Les Canucks prennent ainsi les devants 3-1 dans la série et pourraient accéder à la finale de la conférence de l'Ouest dès demain soir, alors qu'ils disputeront le cinquième match à domicile.

Les Canucks ont remporté leurs quatre matchs qui ont nécessité de la prolongation depuis le début des séries éliminatoires. Ils avaient vaincu les Flames de Calgary trois fois de suite dans ces situations.

Momesso a battu le gardien Andy Moog d'un tir dans la partie supérieure du filet, après qu'un tir de la pointe de Jyrki Lumme eut été bloqué par un joueur des Stars. Momesso faisait dos à Moog quand il a pris le temps de se tourner et de viser le coin supérieur, du côté de la mitaine du gardien.

Les Stars ont dominé le jeu dans les cinq premières minutes de la prolongation, avant que les Canucks ne se mettent en marche. Moog a réussi de beaux arrêts aux dépens de Momesso et Cliff Ronning, avant que Momesso ne profite de sa deuxième occasion.

Trevor Linden a marqué pour les Canucks en première

période, puis Brent Gilchrist a créé l'égalité en deuxième. Les Canucks se sont vu refuser un but à 1:13 de la fin de la troisième période, après que la reprise vidéo eut indiqué que le filet avait quitté ses amarres.

Maple Leafs 8 Sharks 3

À San Jose, Dave Andreychuk a marqué deux buts en plus d'amasser une passe et il a conduit les Maple Leafs de Toronto à un gain de 8-3 contre les Sharks de San Jose, hier soir.

Les Maple Leafs ont ainsi créé l'égalité 2-2 dans la demi-finale de l'Association de l'Ouest.

Andreychuk, qui a inscrit 53 buts en saison régulière, a obtenu ses premiers points de la série après avoir été blanchi et tenu à six lancers lors des trois premiers matches. Doug Gilmore s'est également distingué pour les Maple Leafs avec un but et quatre passes.

Félix Potvin, qui avait accordé cinq buts dans la défaite de vendredi, s'est signalé à plusieurs reprises au début du match. Il a bloqué 27 des 30 tirs dirigés vers lui et il a cédé à deux occasions en troisième période alors que la victoire était hors de portée des Sharks.

Les Maple Leafs ont dominé le match avec 34 tirs au but et ils n'ont donné aucune chance aux Sharks.

Jeux du Commonwealth

Quessy et Jutras se qualifient

Ottawa (PC) — Marc Quessy et Michel Juteau représenteront le Canada au marathon en fauteuil roulant lors des prochains Jeux du Commonwealth qui se tiendront cet été à Victoria, en Colombie-Britannique. Quessy s'alignera également au départ du 800 mètres, cette fois en compagnie du Torontois Jeff Adams.

Quessy, médaillé d'or il y a quatre ans lors des Jeux d'Auckland, a remporté les deux épreuves de sélection qui se sont terminées hier à Ottawa. L'athlète originaire du Cap-de-la-Madeleine a terminé le marathon en un temps d'une heure, 47 minutes et 59 secondes, tout juste devant l'Abitibien Michel Juteau et André Desrosiers de Québec.

En choisissant Lemaire, Lamoriello a visé juste

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

East Rutherford — En choisissant Jacques Lemaire pour diriger les Devils du New Jersey, Lou Lamoriello savait qu'il mettait la main sur le bon candidat. Son palmarès comme joueur, son parcours comme entraîneur et ses qualités humaines ont convaincu Lamoriello de lui confier l'équipe à un salaire annuel de quelque 700 000 \$ US.

«Si j'ai choisi Lemaire, c'est avant tout parce qu'il est un homme bon, honnête et généreux. Jacques est unique, dit-il. C'est le genre d'homme que l'on voudrait comme ami et avec qui on aimerait aller dîner. Je m'estime privilégié de travailler avec lui.»

Selon Lamoriello, Lemaire est un homme sans aucune prétention. Il aime son métier peu importe où il l'exerce: «C'est un homme très modeste. Mais c'est aussi un fier compétiteur qui a la capacité de pouvoir communiquer cette volonté de gagner à ses joueurs. Et ceux-ci le respectent parce qu'il ne demandera jamais à un joueur d'accomplir ce qui est au-delà de ses forces.»

Lamoriello raconte qu'il n'a pas eu à convaincre Lemaire de venir au New Jersey: «On ne convainc pas Jacques Lemaire. C'est inutile, explique Lamoriello. J'ai plutôt voulu lui démontrer dans quel environnement il travaillerait. Pour lui, c'est ce qui compte.»

Evidemment, Lamoriello n'a jamais eu à regretter son choix. Les Devils ont présenté le deuxième meilleur dossier de la Ligue nationale cette saison et ils sont à deux victoires près d'atteindre la finale de l'association Est. Au New Jersey, Lemaire a apporté stabilité et régularité.

Demers. Celui-ci avait été atteint d'un malaise et Lemaire a accepté de dépanner le Canadien le temps de deux matches.

Des qualités humaines

Si les qualités de Lemaire comme technicien ont pesé lourd dans la balance, ce sont ses qualités humaines qui ont convaincu Lamoriello de lui confier l'équipe à un salaire annuel de quelque 700 000 \$ US.

«Si j'ai choisi Lemaire, c'est avant tout parce qu'il est un homme bon, honnête et généreux. Jacques est unique, dit-il. C'est le genre d'homme que l'on voudrait comme ami et avec qui on aimerait aller dîner. Je m'estime privilégié de travailler avec lui.»

Selon Lamoriello, Lemaire est un homme sans aucune prétention. Il aime son métier peu importe où il l'exerce: «C'est un homme très modeste. Mais c'est aussi un fier compétiteur qui a la capacité de pouvoir communiquer cette volonté de gagner à ses joueurs. Et ceux-ci le respectent parce qu'il ne demandera jamais à un joueur d'accomplir ce qui est au-delà de ses forces.»

Lamoriello raconte qu'il n'a pas eu à convaincre Lemaire de venir au New Jersey: «On ne convainc pas Jacques Lemaire. C'est inutile, explique Lamoriello. J'ai plutôt voulu lui démontrer dans quel environnement il travaillerait. Pour lui, c'est ce qui compte.»

Evidemment, Lamoriello n'a jamais eu à regretter son choix. Les Devils ont présenté le deuxième meilleur dossier de la Ligue nationale cette saison et ils sont à deux victoires près d'atteindre la finale de l'association Est. Au New Jersey, Lemaire a apporté stabilité et régularité.

«On ne peut trouver plus digne représentant de la tradition du Canadien», conclut le patron des Devils.

HOCKEY

SÉRIES ÉLIMINATOIRES

Conférence de l'Est		Conférence de l'Ouest	
Washington vs. Rangers	Boston vs. New Jersey	San Jose vs. Toronto	Vancouver vs. Dallas
Dimanche	Dimanche	Lundi	Lundi
Washington 3 Rangers 6	Boston 2, New Jersey 1	San Jose 3 Toronto 2	Vancouver 6 Dallas 4
Mardi	Mardi	Mercredi	Mercredi
Washington 2 Rangers 5	Boston 6 New Jersey 5 (P)	San Jose 1 Toronto 5	Vancouver 3 Dallas 0
Jeudi	Jeudi	(Série égale 1-1)	(Série égale 2-0)
Rangers 3 Washington 0	New Jersey 4 Boston 2	Vendredi	Vendredi
(Rangers mènent 3-0)	(Boston mène 2-1)	Toronto 2, San Jose 5	Dallas 4, Vancouver 3
Samedi	Samedi	Hier	Hier
Rangers 2, Washington 4	New Jersey 5, Boston 4	Toronto 8 San Jose 3	Dallas 1 Vancouver 2
(Rangers mènent 3-1)	(Série égale 2-2)	(Série égale 2-2)	(Vancouver mène 3-1)
Aujourd'hui	Aujourd'hui	Mardi	Mardi
x-Washington à Rangers	Boston à New Jersey	Toronto à San Jose	x-Dallas à Vancouver
Mercredi	Mercredi	Jeudi	Jeudi
x-Rangers à Washington	x-New Jersey à Boston	x-San Jose à Toronto	x-Vancouver à Dallas
Vendredi	Vendredi	Samedi	Samedi
x-Washington à Rangers	x-Boston à New Jersey	x-San Jose à Toronto	x-Vancouver à Dallas

BASEBALL

LIGUE NATIONALE		LIGUE AMÉRICAINE	
HIER		HIER	
Montréal 1 Atlanta 0	Philadelphie 9 Floride 2	Toronto 3 Milwaukee 1	Seattle 4 Detroit 3
Pittsburgh 9-9 Chicago 2-3	Houston 5 Cincinnati 0	New York 8 Boston 4	Baltimore 8 Cleveland 6
New York 3 St. Louis 2	Colorado 1 San Diego 0	Kansas City 9 Chicago 7	Minnesota 5 Texas 2
Los Angeles à San Francisco	Los Angeles à San Francisco	Californie 7 Oakland 0	Californie 7 Oakland 0

Samedi	F. (Hickerson 1-1).	Samedi	Bal. (Fernandez 1-0)
Montréal 1 Atlanta 2	Pittsburgh (Cooke 1-3)	Milwaukee 2 Toronto 3	Cleveland (Nagy 2-1) à
Houston 7 Cincinnati 11	en Floride (Bowen 0-4).	Boston 5 New York 6	New York (Abbott 3-2).
New York 1 St. Louis 0	N. Y. (Seminaro 0-0) à	Kansas City 2 Chicago 4	Milwaukee (Wegman 3-0)
Colorado 1 San Diego 2	Montréal (Ruster 2-0)	Minnesota 9 Texas 7	à Bos. (Darwin 5-1).
Los Angeles 3 San Francisco 2	Philadelphie (Juden 1-3)	Oakland 7 Californie 4	Seattle (Hibbard 1-2) à
Philadelphie 7 Floride 8	à Atlanta (Avery 2-1)	Seattle 4 Detroit 10 (6	Chicago (Alvarez 6-0).
Chicago à Pittsburgh, (remis, pluie)	Chicago (Trachsel 3-2)	manches, pluie)	Minnesota (Tapani 1-2)
Aujourd'hui	à St. Louis (Arocha 1-2)	Cleveland à Baltimore, (remis, pluie)	à K. City (Haney 1-1)
Col. (Reynoso 2-2) à S.	Hou. (Kile 3-1) à L. A. (Candiotti 3-1)	Aujourd'hui	Californie (Magrane 0-0)
	Cin. (Browning 3-1) à	Toronto (Leiter 2-1) à	au Texas (Reed 0-1)

Section Est				Section Centrale				Section Ouest			
G	P	Moy.	Diff.	G	P	Moy.	Diff.	G	P	Moy.	Diff.
Atlanta	18	11	.621	—	Boston	20	10	.667	—		
Montréal	17	13	.567	1 1/2	New York	19	10	.655	1/2		
Floride	17	14	.548	2	Baltimore	18	10	.643	1		
New York	16	14	.533	2 1/2	Toronto	17	14	.548	3 1/2		
Philadelphie	12	18	.400	6 1/2	Detroit	12	16	.429	7		
Section Centrale				Section Ouest				Section Centrale			
Cincinnati	19	11	.633	—	Chicago	16	13	.552	—		
Houston	17	13	.567	2	Kansas City	15	13	.536	1/2		
Pittsburgh	15	13	.536	3	Cleveland	14	13	.519	1		
St. Louis	15	13	.536	3	Milwaukee	15	14	.517	1		
Chicago	8	20	.286	10	Minnesota	13	18	.419	4		
Section Ouest				Section Centrale				Section Ouest			
San Francisco	15	15	.500	—	Texas	12	16	.429	—		
Los Angeles	14	16	.464	1	Seattle	12	17	.414	1/2		
Colorado	13	15	.464	1	Californie	13	19	.406	1		
San Diego	10	20	.333	5	Oakland	9	22	.290	4 1/2		

LA FONDATION JEAN-PIERRE PERREAULT
A LE PLAISIR DE VOUS INVITER À ASSISTER AU SPECTACLE

JOOE

LE VENDREDI 10 JUIN 1994 À 20 HEURES

Théâtre Maisonneuve
Place des Arts

Billets en vente à la PdA / 514 842 2112
et Réseau Admission / 514 790 1245
ou 1 800 361 4595. Frais de service.

Faites parvenir le coupon-réponse avant le 17 mai à:

Concours «Joe»
Fondation Jean-Pierre Perreault
2022, rue Sherbrooke est,
Montréal, Québec, H2K 1B9

NOM:.....

ADRESSE:.....

VILLE:.....

TÉLÉPHONE:..... CODE POSTAL:.....

Le tirage aura lieu le mercredi 18 mai 1994.
50 gagnants recevront par la poste une paire de billets.
La valeur totale des prix est de 2,200 \$.

Fac-similés faits à la main acceptés.
Règlements du concours disponibles à la Fondation
Jean-Pierre Perreault.

LE DEVOIR